



DIALOGUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENT : OÙ EN SONT LES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS 2 ANS APRÈS LA LOI CLIMAT ?

**WEBINAIRE #1 CAMPAGNE
ENVIRONNEMENT**

SEPTEMBRE – NOVEMBRE 2023

#1

**RAPPEL DES PRÉROGATIVES
ENVIRONNEMENTALES DES
CSE**



LA MISSION DES CSE EST ÉLARGIE



Code du travail - Article L. 2312-8 , alinéa I

I. Le comité social et économique a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production, **notamment au regard des conséquences environnementales de ces décisions.**



Article L. 2312-8 , alinéa III

III. Le comité est informé et consulté sur les **conséquences environnementales des mesures mentionnées au II du présent article.**

Les mesures mentionnées au II :

- 1° Les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ;*
- 2° La modification de son organisation économique ou juridique ;*
- 3° Les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle ;*
- 4° L'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;*
- 5° Les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.*

LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DES DÉCISIONS DE L'ENTREPRISE ?

Késako ?



Dans ce thème sont inclus les enjeux de qualité de l'air, l'eau et des sols, les déchets.

Et notamment l'épuisement de certains minerais, essences de bois, etc.



Pollutions durables



Ressources épuisables



Résilience du vivant



Il s'agit ici des conséquences de l'activité de l'entreprise sur le climat.

Climat

perturbations sur les écosystèmes et la biodiversité



POUR TOUTES LES CONSULTATIONS DU CSE

▶ À chaque consultation récurrente, il est désormais prévu d'aborder l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise

- Cette disposition est obligatoire, même lorsqu'un accord sur les consultations a été conclu et n'aborde pas ce thème.



Articles
L.2312-17 et
L.2312-22

▶ Lors des consultations ponctuelles, le CSE doit être informé et consulté sur les conséquences

environnementales des décisions de l'employeur qui entrent dans le champ de l'obligation générale de consultation du CSE lorsque le projet intéresse « l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise » (article L.2312-8)

- Il s'agit alors d'un volet spécifique sur les conséquences environnementales intégré dans la consultation ponctuelle.



Article
2312-8

AVEC QUELQUES MOYENS AJUSTÉS

BDES... E

Base de données
économiques, sociales et
environnementales

Une rubrique 10
« Environnement »

Décret
Avril 2022

FORMATION

Stage économique des
membres titulaires au
CSE inclut désormais
les « **conséquences
environnementales de
l'activité des
entreprises** ».

Durée inchangée
de **5 jours max**

EXPERTISE

Prérogatives de l'EC :
éléments d'ordre
économique, financier,
social **ou**
environnemental
nécessaires à la
compréhension des OS,
des comptes...

RAPPEL : INDICATEURS ENVIRONNEMENT DE LA BDESE

Source : décret BDESE du 27/04/2022

Rubrique 10. Environnement du décret BDESE du 26/04/22		< 300 salariés	300 salariés et +	
			Non soumises à DPEF ¹	Soumises à DPEF ¹
A	Politique générale en matière d'environnement		Organisation de l'entreprise pour prendre en compte l'environnement	Informations environnementales présentées dans la DPEF ¹
			Démarches d'évaluation ou de certification (le cas échéant)	
B	Economie circulaire	Déchets	Volume de déchets dangereux ²	
		Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et d'énergie	-
C	Changement climatique		Sources d'émissions de GES <u>directes</u> (nécessaires aux activités de l'entreprise ou scope 1)	-
			Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ³	

¹ Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) prévue à l'article R. 225-105 du code du commerce

² Déchets dangereux : définis à l'article R. 541-8 du code de l'environnement et faisant l'objet d'une émission du bordereau mentionné à l'article R. 541-45 du même code

³ BEGES : L.229-25 code de l'environnement



Le décret oblige l'entreprise à **mettre en perspective les informations environnementales remises au CSE avec le cadre de légitimité du CSE** : « Lorsque les données et informations environnementales transmises dans le cadre de cette rubrique ne sont pas éditées au niveau de l'entreprise (i.e. par exemple, au niveau du groupe ou des établissements distincts, le cas échéant), elles doivent être accompagnées d'informations supplémentaires pertinentes pour être mises en perspective à ce niveau. » (Note de bas de 4^e page du décret du 27/04/2022).

LES ÉVOLUTIONS DES EMPLOIS, DES COMPÉTENCES ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DEVRONT PRENDRE EN COMPTE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ▶ **La négociation sur la GPEC** engagée au niveau de la branche (tous les 5 ans) et **sur la GEPP** au niveau de l'entreprise (tous les 3 ans), **doivent intégrer les enjeux de la transition écologique** (L.2241-12 et L.2242-20)



Article
L.2312-23

L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DIALOGUE SOCIAL DU 11 AVRIL 2023

- ▶ **Pas de nouvelles obligations** pour les entreprises et pas de changement normatif.
- ▶ **Des guides pour les acteurs du dialogue social :**
 - Des **repères juridiques et pratiques**.
 - Une **feuille de route**, boîte à outils,
 - Des **recommandations**.
- ▶ **BDESE :**
 - l'ANI précise un contenu environnemental à négocier en plus des informations prévues par le décret ([ici](#)).
- ▶ **ASC :**
 - l'ANI comporte un point sur les actions en faveur de l'environnement à encourager ([ici](#)).



5 chapitres
Leviers de changement
Dialogue social
Négociations collectives
Dialogue territorial et sectoriel
Enjeux GEPP

LES RECOMMANDATIONS DE L'ANI SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DIALOGUE SOCIAL – AVRIL 2023

- ▶ Inscrire un point régulier sur la politique environnementale dans l'ODJ du CSE (>50 salariés)
- ▶ Intégrer un volet environnemental dans la lettre de mission de l'expert-comptable auquel a recours le CSE dans le cadre de ses consultations
- ▶ Mettre en place, au sein du CSE, de commissions supplémentaires dédiées aux questions environnementales dotées de leur propre budget
- ▶ Inclure des questions environnementales dans le champ de compétences des représentants de proximité
- ▶ Mettre en place, au sein des organes de gouvernance, un comité dédié à la transition écologique, au développement durable et à la RSE
- ▶ Négocier un agenda social et un accord organisant et hiérarchisant les chantiers de mise en œuvre de la transition écologique



SONDAGE : Qu'est-ce qui a été mis en place dans votre entreprise ? (Plusieurs choix) :

- La rubrique Environnement de la BDESE
- Une formation des élus sur les prérogatives environnementales (ou dans le cadre de la formation économique)
- Une réunion du CSE sur les enjeux environnementaux
- Une commission Environnement
- Des négociations en lien avec le sujet (mobilité durable, clauses « vertes » d'un accord d'intéressement, GEPP et transition écologique...)
- Un axe environnement au sein d'une mission récurrente de l'expert du CSE
- Des fresques du climat
- RIEN
- Autres...

#2

**RETOURS D'EXPÉRIENCE 2 ANS
APRÈS LA LOI CLIMAT**



Résultats
Enquête
Flash

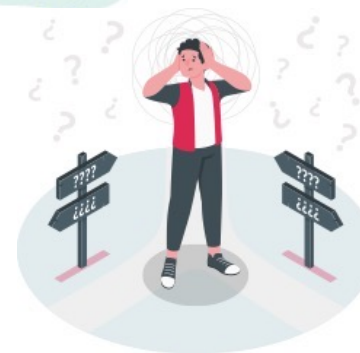
DES ÉLUS AU COURANT MAIS DONT LE NIVEAU DE PRISE EN MAIN DOIT ENCORE PROGRESSER

79 % des répondants savent que les CSE ont des prérogatives environnementales



MAIS

Seulement 15 % des élus sont formés et 67 % des répondants s'estiment insuffisamment compétents



EN RÉPONSE

35 % des élus identifient la formation comme un moyen nécessaire pour traiter les sujets environnementaux



Résultats
Enquête
Flash

UN SUJET ENCORE PAS ASSEZ ABORDÉ EN ENTREPRISE

83 % des répondants considèrent avoir peu ou pas de dialogue social sur les sujets environnementaux



Mais on constate des dynamiques très différenciées d'une entreprise à l'autre, allant jusqu'à la mise en place de commissions environnementales et de réunions de CSE qui abordent le sujet plusieurs fois dans l'année.

Ce sont le plus souvent les élus qui sont à l'initiative de la discussion.

Parmi les principaux éléments mis au service du dialogue social environnemental : des informations sur l'impact de l'activité de l'entreprise lors des informations-consultations récurrentes, des indicateurs de consommation dans la BDESE et des accords qui intègrent ces sujets (mobilité durable, intéressement, ...)

Résultats
Enquête
Flash

UN ENJEU IMPORTANT AUTOUR DE LA TRANSITION JUSTE SUR LEQUEL LE CSE À UN RÔLE À JOUER

Les répondants estiment que le dialogue social doit traiter en priorité des enjeux de transition juste pour tous



Les élus souhaitent aborder les stratégies d'atténuation mais aussi les mesures d'adaptation de l'entreprise face aux conséquences du changement climatique.

Pour 86 % des répondants, la transition n'est ni favorable ni défavorable a priori aux salariés, tout dépend de la façon dont elle sera conduite. Et le CSE a un rôle à jouer.

Pour cela les élus estiment pouvoir s'appuyer sur la formation, un dialogue social récurrent, une commission environnementale et le recours à l'expert.

DES EXEMPLES DE DEMANDES QUE NOUS AVONS REÇUES

Formation

Formation économique : Comment se saisir des prérogatives environnementales dans le cadre des informations-consultations

Formation sur mesure : Comprendre la démarche RSE de mon entreprise pour y prendre part

Expertise

Analyser les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

Premier constat autour :

- des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise
- des mesures mises en place pour réduire ses impacts et pour s'adapter aux contraintes
- de l'évolution des marchés à long terme

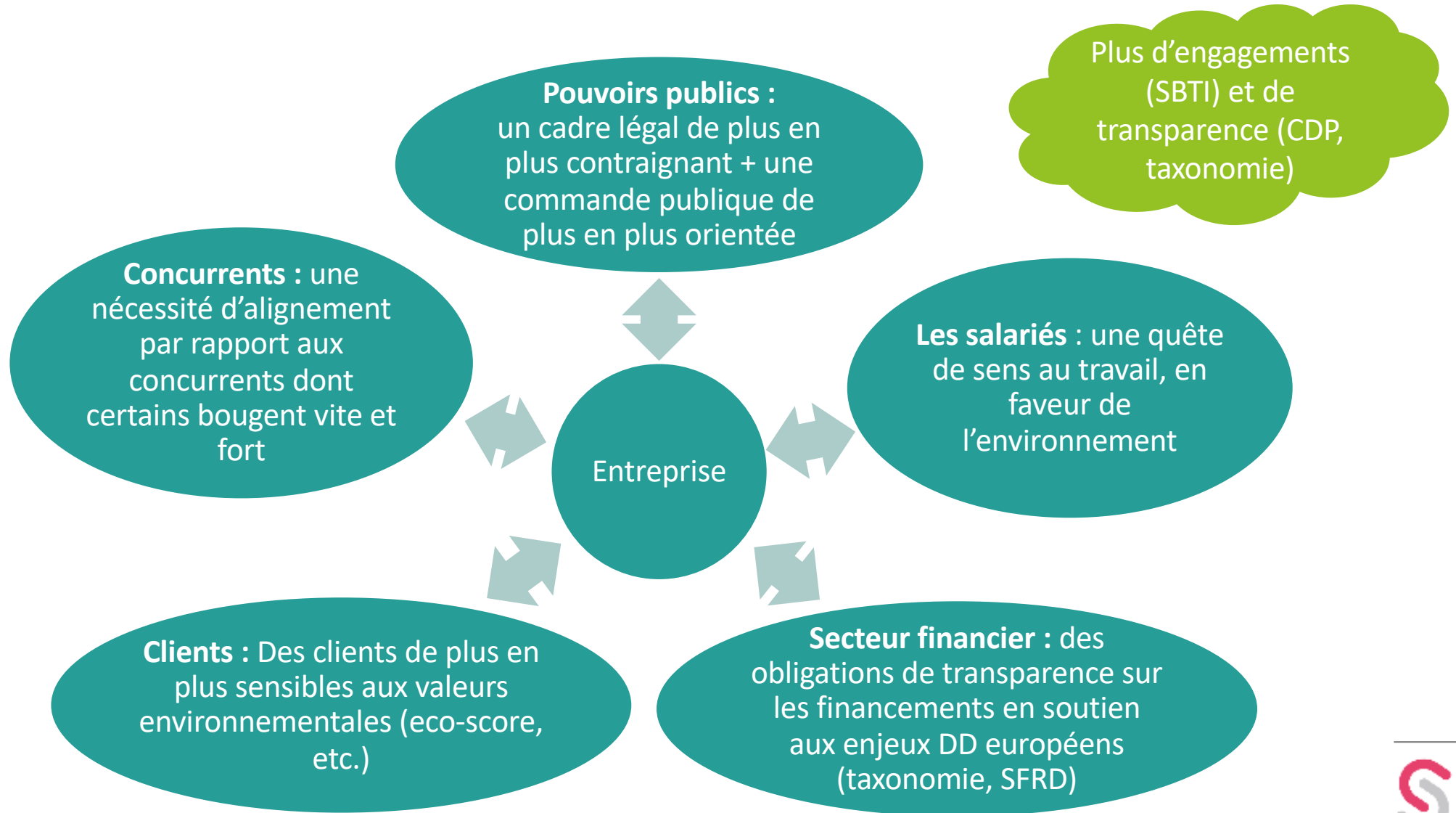
Analyse de la gestion des risques sociaux et environnementaux
(plans de vigilance d'entreprise, controverses sociétales)

Négociation

Accompagner la négociation d'un accord de :

- Création d'une commission environnementale
- Mobilité durable
- Intéressement avec clauses environnementales
- GEPP

DES ATTENTES ENVIRONNEMENTALES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES ENVERS LES ENTREPRISES



UNE ANALYSE DE ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ENTREPRISE

En amont

Politique d'achats

Qualité de la relation avec les sous-traitants, politique de prix, choix des prestataires selon des critères environnementaux ?

Matières premières

Nature de principales matières premières ? Qualité de la filière d'approvisionnement, condition d'extraction ? Perspective d'épuisement des ressources ? Recyclabilité ?

Services

Impact environnemental des principaux sous-traitant ? Impact carbone de l'usage des services dématérialisés (cloud, ...) ?

Emballages

Quantité et nature des matériaux utilisés ? Re-usage et/ou recyclabilité ?

Transport

Bilan carbone du transport des approvisionnement selon la localisation des fournisseurs

Dans l'entreprise

Investissements

Part des investissements allégeant l'emprunte environnementale ?

Consommation d'énergie

Effizienz en production ? Mix énergétique ? Bilan des gaz à effet de serre ?



Pollution

Des sols, de l'eau, atmosphérique ? Artificialisation des sols, impact sur la biodiversité ?

Gestion des déchets

Triés ? Revalorisés ? Polluants ?

Transport des salariés

Empreinte carbone ? Plan de mobilité ?

En aval

Evolution du marché

Augmentation ou baisse de la demande ? Evolution des produits et services ?

Evolutions légales

Impliquent-elles une évolution du produit/service ? Des conditions de production ou de distribution ?

Services

Impact environnemental des principaux sous-traitant impliqués dans la distribution du produit/service ?

Recyclage

Contrainte de recyclabilité ? Implication dans une filière REP ? Gestion des produits hors d'usage ?

Transport

Bilan carbone du transport de la livraison des produits/services ?

DES ENJEUX D'ADAPTATION DE COURT ET MOYEN TERME

▶ CHALEUR

- Surchauffe dans les bureaux pour les salariés (services)
- Températures trop élevées pour le travail en extérieur (BTP)
- Obligation d'arrêt des machines qui chauffent en été (menuiserie)
- Obligation d'arrêt des lignes car les armoires électriques chauffent (métallurgie)
- Surchauffe et arrêt des serveurs informatiques (services)

▶ SÉCHERESSE

- Passage aux 35h en 4 jours du fait de restriction d'eau (agro-alimentaire)
- Manque de matières premières, basculement vers une stratégie de recherche de valeur au lieu de volume (agro-alimentaire)
- Raréfaction et contrainte sur la matière première, diversification d'activité (bois)



Impacts sur :

- les conditions de travail
- la santé
- l'organisation du travail
- les compétences
- et sur l'emploi

DES ENJEUX D'ATTÉNUATION À MOYEN ET LONG TERME

▶ CLIMAT

- Electrification de la filière auto
- Baisse de la demande et nécessaire diversification d'activité (ex. viande)
- Modification du process de production et des métiers (ex BTP, verre, alu)
- Développement de la mobilité douce, du télétravail (ex. services)
- Rénovation des bâtiments, déménagement (tertiaire, sanitaire)
- Risque de développement de postes pénibles

▶ ECONOMIE CIRCULAIRE

- Fin du plastique à usage unique
- Développement de la méthanisation
- Nouveaux matériaux en lieu de matériaux rares (filrière REP)
- Nouveaux critères de sélection des fournisseurs

▶ BIODIVERSITÉ

- Contrainte sur les zones et techniques de pêche
- Contraintes à la baisse sur la production d'engrais + diversification

Impacts sur
les compétences
les emplois
l'organisation du
travail
les conditions de
travail
et la santé

LES CONSEILS DE SYNDEX POUR MUSCLER LE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL



UTILISER VOTRE DROIT À LA FORMATION

Rappelez-vous que vous êtes légitimes sur le sujet. La formation vous permettra de vous sentir plus à l'aise dans le dialogue avec la Direction.



UTILISER VOTRE DROIT À L'EXPERTISE

L'expert du CSE peut réaliser pour vous, un état des lieux des sujets environnementaux et vous permettre d'identifier vos priorités pour le dialogue social.



FAITES DE L'ENVIRONNEMENT UN SUJET DE DIALOGUE SOCIAL RÉCURRENT

L'actualité environnementale est souvent riche entre aléas, actions d'adaptation, mesures d'atténuation et communication. Il y a toujours des sujets à aborder en CSE.

#3

COMMENT ON PEUT VOUS AIDER



FORMATION > UNE JOURNÉE SPÉCIFIQUE POUR DÉCOUVRIR VOS NOUVELLES PRÉROGATIVES ET COMMENT VOUS EN SERVIR

SYNDEX
ENGAGÉ DANS
LA FORMATION
DES ÉLUS



> **Prérogatives environnementales et enjeux pour les CSE**

>>> *Une journée pour comprendre les prérogatives du CSE en matière d'environnement et savoir comment les utiliser.*



- Intervenir en CSE sur les enjeux environnementaux de l'entreprise
- Détecter et utiliser les informations utiles dans et hors de l'entreprise
- Construire un plan d'action du CSE concernant un enjeu environnemental



EXPERTISES : ANALYSER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES DÉCISIONS ET DES ACTIVITÉS DE VOTRE ENTREPRISE



EXPERTISES : ANALYSER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES DÉCISIONS ET DES ACTIVITÉS DE VOTRE ENTREPRISE



**Donnez votre avis sur les
conséquences d'un projet de
l'entreprise sur l'environnement**
(notamment au regard de ses engagements
environnementaux)

ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL



Négociation d'un accord **GEPP** (gestion des emplois et parcours professionnels)



Négociation du contenu de la **Base de données économique sociale et environnementale** (indicateurs de la rubrique environnement)



Négociation pour la création d'une **commission environnement et accompagnement** de la commission



Négociation d'un accord **Mobilité Durable**



Négociation d'un accord d'intéressement (clauses « vertes » / RSE)

DES OUTILS DE SENSIBILISATION

UTILISABLES DÈS MAINTENANT



Téléchargement libre sur le site internet Syndex.fr





Petit sondage?



CONTACTS

Aurore Duffau

a.duffau@syndex.fr

07 60 83 05 58

Raphaëlle Michelot

r.michelot@syndex.fr

06 07 38 18 35



**CONSEILLER
ET ACCOMPAGNER
LES REPRÉSENTANTS
DES SALARIÉS**

CABINET D'EXPERTISE
POUR LES CSE

**Suivez-nous sur
les réseaux sociaux**

syndex.fr //  // 

ANNEXES



ANI TRANSITION ÉCOLOGIQUE



UN CONTENU ENVIRONNEMENTAL À NÉGOCIER EN PLUS DES INFORMATIONS DE LA BDESE PRÉCISÉES PAR LE DÉCRET

- ▶ BEGES sur un périmètre élargi ;
- ▶ Consommation de matières 1^{ères} ou utilisation des sols ;
- ▶ Indicateurs d'utilisation des ressources (eau, kwh consommés) ;
- ▶ Documents obligatoires en matière de gestion des déchets (bordereau de suivi des déchets dangereux, registre des déchets, tri des biodéchets...)
- ▶ Une rubrique relative au changement climatique (déjà le cas ?) et à la protection de la biodiversité en s'appuyant sur la DPEF.

QUID DES ASC ? QUELLES ACTIONS ENCOURAGER ?

- ▶ Cartes cadeaux éthiques ou « vert » ;
- ▶ Voyages éthiques et/ou bas carbone ;
- ▶ BEGES des activités proposées par le CSE et plan de réduction des émissions ;
- ▶ Sensibilisation des salariés aux questions environnementales (ateliers participatifs, conférences, événements...).



Syndex AQUITAINE

Bordeaux - Tél. : 05 56 89 82 59 - contact-aqu@syndex.fr

Syndex AUVERGNE-LIMOUSIN

Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 98 53 24 - contact-auv@syndex.fr

Syndex BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon - Tél. : 03 81 47 71 80 -
contact-bfc@syndex.fr

Syndex BRETAGNE

Rennes - Tél. : 02 99 87 16 87
Quimper - Tél. : 02 98 53 35 93
contact-bzh@syndex.fr

Syndex CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Orléans - Tél. : 06 17 62 53 76 -contact-centre@syndex.fr

Syndex GRAND EST

Villers-lès-Nancy - Tél. : 03 83 44 72 61
Strasbourg - Tél. : 03 88 79 20 10
contact-grandest@syndex.fr

Syndex HAUTS-DE-FRANCE

Lille - Tél. : 03 20 34 01 01 - contact-hdf@syndex.fr

Syndex ÎLE-DE-FRANCE

Paris - Tél. : 01 44 79 13 00 - contact-idf@syndex.fr

Syndex NORMANDIE

Hérouville-Saint-Clair - Tél. : 02 14 99 50 50 - contact-normandie@syndex.fr

Syndex OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Montpellier - Tél. : 04 67 10 49 90 - contact-lr@syndex.fr

Syndex OCCITANIE PYRÉNÉES

Toulouse - Tél. : 05 61 12 67 20 - contact-mp@syndex.fr

Syndex PAYS-DE-LA-LOIRE – POITOU-CHARENTES

Avrillé - Tél. : 02 41 68 91 70
Nantes - Tél. : 02 40 72 82 40
contact-pdl@syndex.fr

Syndex PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Aix-en-Provence - Tél. : 04 42 93 73 53 - contact-paca@syndex.fr

Syndex RHÔNE-ALPES

Villeurbanne - Tél. : 04 72 56 22 90 - contact-ra@syndex.fr

Syndex NOUVELLE-CALÉDONIE

Tél. : +33 6 70 88 64 30 - contact-nc@syndex.fr

Syndex RÉUNION

Tél. : +33 6 64 22 92 32 - contact-reunion@syndex.fr

ANTILLES

Tél. : +33 6 70 88 43 45 / +33 6 63 07 05 97

SSCT

Tél. : 01 44 79 15 20
contact-ssct@syndex.fr